



Ottawa, le 7 janvier 1999

**DOSSIER : 1998-UO/TI-19**

**TITULAIRES DE DROITS D'AUTEUR INTROUVABLES**

**Licence non exclusive délivrée aux Éditions du Renouveau Pédagogique inc. autorisant la reproduction d'un tableau de Lawren S. Harris**

Conformément aux dispositions du paragraphe 77(1) de la *Loi sur le droit d'auteur*, la Commission du droit d'auteur accorde une licence aux Éditions du Renouveau Pédagogique inc. comme suit :

- 1) La licence autorise la reproduction, dans un manuel scolaire de français intitulé «Signatures 3, tome 1», du tableau *Rive nord du Lac Supérieur* de Lawren S. Harris. Le Musée des beaux-arts du Canada a publié cette œuvre dans un de ses guides en 1988 et l'a incluse dans son catalogue disponible sur cédérom. Le manuel scolaire sera composé d'environ 500 pages et le tirage total ne devra pas dépasser 10 000 exemplaires.
- 2) La licence expire le 31 décembre 1999. La reproduction autorisée devra donc être complétée d'ici cette date.
- 3) La licence est non exclusive et valide seulement au Canada.
- 4) Les Éditions du Renouveau Pédagogique inc. versera la somme de 108,10 \$ à Vis\*Art Droit d'Auteur inc. qui peut en disposer comme bon lui semble pour le bénéfice général de ses membres. Vis\*Art s'engage toutefois à rembourser toute personne qui établirait, avant le 31 décembre 2004, qu'elle détient le droit d'auteur sur l'œuvre faisant l'objet de la présente licence.
- 5) L'entrée en vigueur de cette licence est conditionnelle au dépôt auprès de la Commission d'un reçu de Vis\*Art Droit d'Auteur inc. pour le montant de la licence, accompagné d'un engagement par cette dernière de se conformer aux conditions stipulées au paragraphe 4) ci-dessus.

Le secrétaire de la Commission,

Claude Majeau